



PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LES ZONES HUMIDES 2026-2027

LOT n°4

Mise à jour de la cartographie, production de diagnostics écologiques et de notices de gestion pour les zones humides du vallon de la « Croix de fer »

Cahier des charges 2025/PNC/MAPA/08

Date et heure limite de remise des offres : le 31 JUILLET 2026 à 12h00



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02
www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

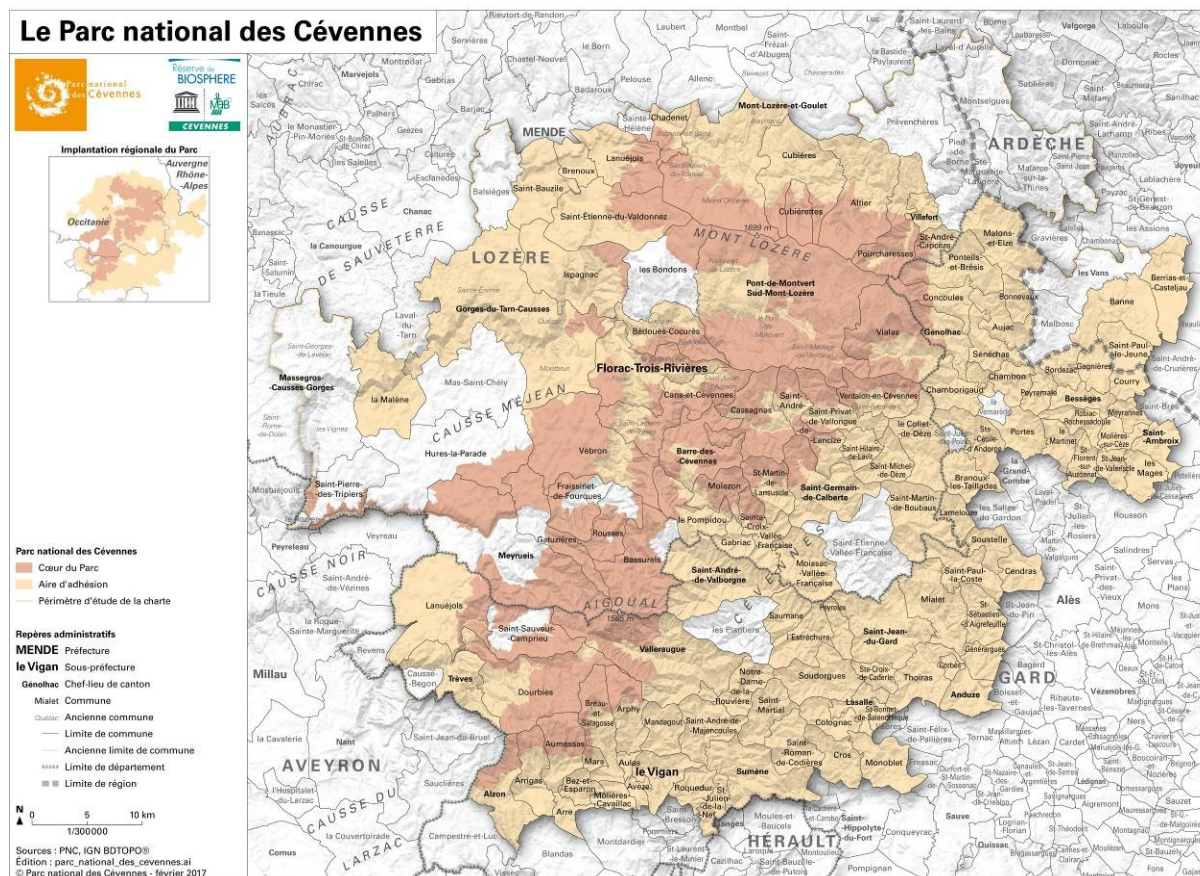
SOMMAIRE

1) Contexte de l'étude.....	3
1.1) Le Parc national des Cévennes.....	3
1.2) La démarche d'étude et de préservation des zones humides dans le Parc.....	4
2) Maîtrise d'ouvrage.....	5
3) Zone d'étude.....	5
4) Prestations attendues.....	5
4.1) Plus de précisions concernant la mission n°1 – actualisation de la cartographie des habitats naturels :.....	7
4.2) Plus de précisions concernant la mission n°2 - évaluation de l'état de conservation des habitats humides.....	9
4.3) Plus de précisions concernant la mission n°3 - diagnostics et notices de gestion des zones humides.....	10
5) Formats et natures des rendus.....	12
6) Données fournies par le Parc national :.....	12
7) Délais d'exécution et calendrier prévisionnel.....	13
8) Pilotage de l'étude et réunions.....	13
9) Droit d'auteurs et usage des données et rapports produits.....	13

1) Contexte de l'étude

1.1) Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 123 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 115 sont adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central, au-dessus de la Méditerranée, un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie.



La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages évolutifs et vivants, et, plus récemment, en Réserve internationale de ciel étoilé (la plus grande d'Europe).

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré, avec ses partenaires locaux et nationaux, une charte approuvée par décret du 8 novembre 2013. Elle définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

1.2) La démarche d'étude et de préservation des zones humides dans le Parc

La charte du Parc national comporte deux objectifs sur la préservation des habitats naturels (n°2.1.) et la protection des zones humides (Mesure 3.2.1.). Des études menées entre 1999 et 2010 ont permis d'identifier plus de 2000 zones humides dans le cœur du Parc national (tourbières, bas marais, prairies, boisements humides...).

La conservation des zones humides d'intérêt communautaire constitue également une priorité des DOCOB de trois zones spéciales de conservation dont l'établissement assure l'animation : ZSC du mont Lozère, ZSC du massif de l'Aigoual et du Lingas, ZSC de la Combe des Cades.

Le Parc mène depuis longtemps des actions en faveur de ces zones humides mais, au cours des dernières années, des alertes se sont multipliées concernant leurs perspectives d'évolutions :

- des remontées de terrain concernant des baisses des niveaux d'eau, des changements de cortèges floristiques, des évolutions de pratiques agricoles et forestières;
- une dégradation globale des états de conservations des habitats naturels et des espèces de ces milieux constatée à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la charte ;
- un diagnostic de vulnérabilité assez pessimiste, établi dans le cadre du projet Life Nature'adapt...

Sur la base de ces constats, l'établissement a décidé d'accentuer sa mobilisation en faveur des zones humides et souhaite mettre en œuvre un plan d'actions comportant trois niveaux complémentaires :

- Niveau 1 : Cartographier les zones humides dans des secteurs inconnus du Parc national ;
- Niveau 2 : Produire, sur les zones connues, des diagnostics fonctionnels (hydrologiques) et écologiques permettant de mieux orienter et hiérarchiser les actions de préservation ou de restauration;
- **Niveau 3 : Établir des notices de gestion et/ou de restauration opérationnelles et concertées avec les acteurs de terrain (en contextes agricoles ou forestiers).**

L'objectif de ce lot sera de mettre en œuvre le niveau d'intervention n°3 sur le complexe de zones humides dit de la Croix de fer.

Note : Dans la suite du document, le sigle « PNC » sera parfois utilisé pour désigner le Parc national des Cévennes, celui de « ZH » pour désigner les zones humides.



2) Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'**établissement public du Parc national des Cévennes**. Le suivi technique sera confié au service connaissance et veille du territoire en coopération avec le pôle agri-environnement-eau.

Il est précisé que cette étude sera menée par le PNC au titre de sa démarche de préservation des zones humides et grâce à des financements de l'**Agence de l'eau Adour-Garonne** ainsi que du Ministère de la transition écologique (**SNB 2030**).

3) Zone d'étude

Le site de la Croix de fer est localisé sur le massif du mont Lozère, entre les communes de Cubierettes et de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (48). Il s'agit d'un complexe de zones humides qui s'inscrit dans la tête de bassin du ruisseau du Cougnet (affluent du Lot).

L'ensemble des terrains se situent dans le cœur du Parc national des Cévennes et dans le site Natura 2000 de la ZSC mont Lozère (FR9101361). Ils s'inscrivent dans plusieurs propriétés publiques (PNC, ONF) ou privées et sont exploités par quatre structures agricoles différentes.

Le site est facilement accessible par la route forestière du mont Lozère (depuis le col de Finiels à l'ouest).

La zone d'étude correspond au bassin versant topographique du vallon de la Croix de fer en amont d'une piste forestière (soit environ 113 ha délimités selon la carte ci-jointe).

Elle a été couverte par l'atlas des zones humides du mont Lozère (2000) et par la cartographie des habitats naturels du cœur du Parc national des Cévennes(2010). Selon ces études, les zones humides effectives couvrent **environ 18 ha**.

4) Prestations attendues

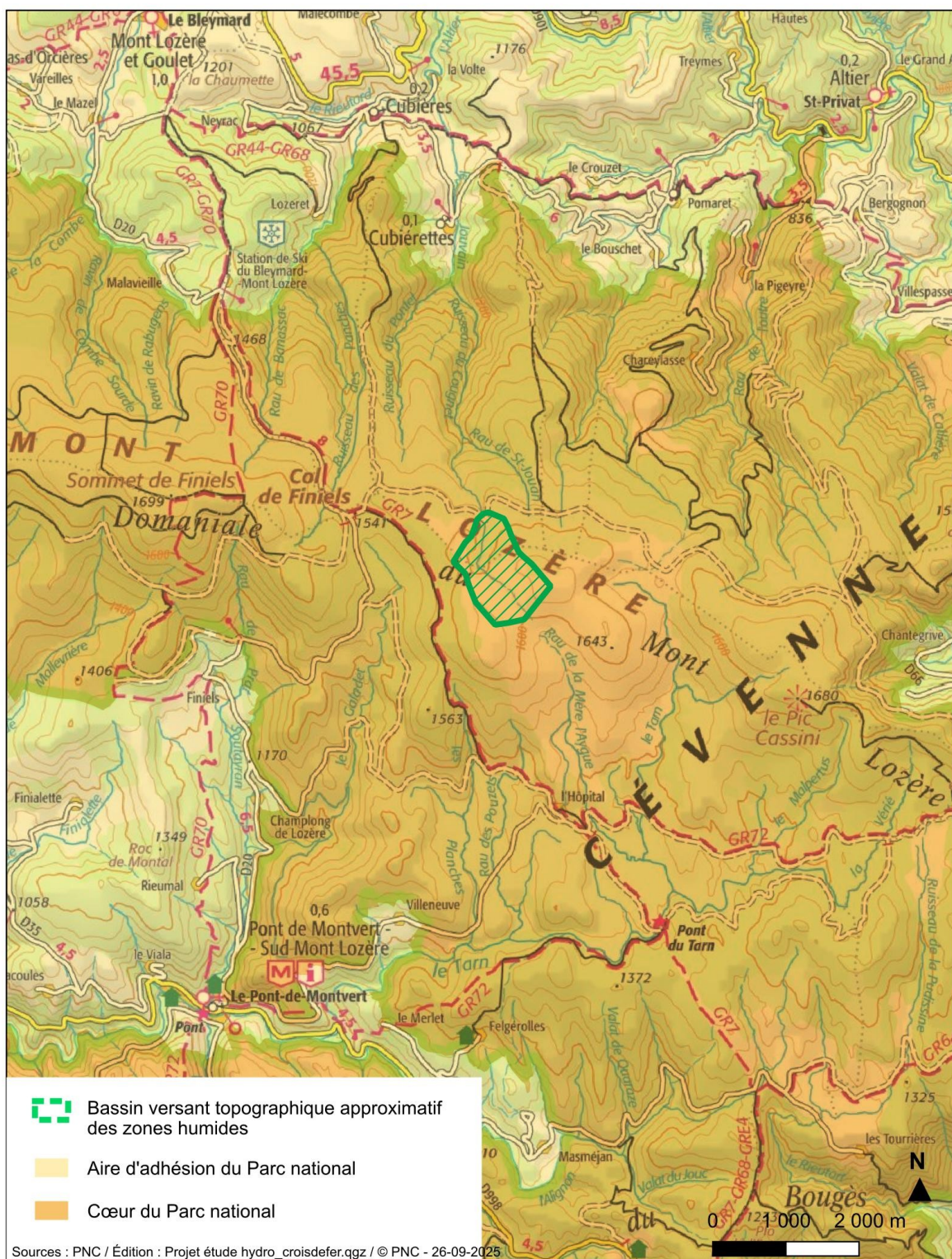
Sur la période 2025-2027, le Parc national souhaite mener des études des niveaux 2 et 3 sur le site de la Croix de fer. Le présent lot porte sur le niveau n°3 qui vise l'actualisation de cartographies, la réalisation d'un diagnostic écologique et la production des notices de gestion et/ou de restauration opérationnelles.

Cette mission devra intégrer les résultats du lot n°3 dont le titulaire va réaliser un diagnostic hydrologique et fonctionnel (rendu prévu en décembre 2026).

La consultation est donc destinée à recruter un prestataire capable de mener les actions suivantes :

- 1. MISSION 1 : ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS (TOUTE L'AIRE D'ÉTUDE) ET DE LA DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES**
- 2. MISSION 2 : ÉVALUATION DES ÉTATS DE CONSERVATIONS DES HABITATS HUMIDES**
- 3. MISSION 3 : RÉALISATION DE DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES ET PRODUCTION DE NOTICES DE GESTION AGRICOLE SUR LES ZONES HUMIDES**

Zone d'étude de la Croix de fer



4.1) Plus de précisions concernant la mission n°1 – actualisation de la cartographie des habitats naturels :

L'objectif principal de cette mission sera de **mettre à jour les connaissances et la cartographie des habitats naturels de l'ensemble du site (113 ha pour intégrer le bassin versant des zones humides).**

Sur la base de cette première étape et en intégrant les résultats du prédiagnostic hydrologique déjà réalisé (mission du cabinet de M. Pierre Goubet qui doit être rendue en décembre 2026), le prestataire devra également **proposer des périmètres actualisés pour les différentes zones humides effectives.**

Les paragraphes suivants présentent des préconisations d'ordre méthodologique :

☞ DÉFINITION DE L'ÉCHELLE CARTOGRAPHIQUE ET DES SURFACES MINIMUM

L'échelle de numérisation est l'échelle de saisie des polygones.

Habitats	Échelle de terrain	Surface minimale cartographiable (2mm ² sur carte)	Échelle de restitution cartographique
Zones humides	1 / 1 000	25 m ²	1 / 1 000 à 1 / 2 500
Autres types d'habitats	1 / 5 000	625 m ² (25x25m)	1 / 5000 à 1/ 10 000

- Échelle de terrain = Échelle du support cartographique utilisé lors des prospections de terrain

- Échelle de numérisation = Échelle de numérisation des objets cartographiques sur SIG

- Échelle de restitution = Échelle indiquée sur la carte rendue

Au regard de la mosaïque des habitats observables sur le site de la Croix de fer, les échelles demandées devront être assez précises (1/5000^e).

Sur les zones humides et à leurs abords, il sera demandé une **échelle de restitution entre 1/1000e et 1/2500^e**. Des entités de moins de 25m² pourront être délimitées si les enjeux le justifient.

Note : La validation géomatique sera confiée au Conservatoire botanique national méditerranéen (CBN med.). La numérisation des polygones se fera sur la BD-ORTHO® de l'IGN. Les objets polygones devront entretenir des relations rigoureusement topologiques. En d'autres termes, les contours des polygones voisins seront parfaitement jointifs. Le système de projection à utiliser est celui en vigueur dans l'outil cartographique (2154 : RGF93 / Lambert 93).

La base de données finale reprendra le modèle de la cartographie des habitats du cœur du Parc national (cf. annexe 3). Celle-ci permet d'intégrer jusqu'à 4 références d'habitats « en inclusion » dont les surfaces relatives seront à préciser.

☞ TYPOLOGIES ET RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES :

Pour le rendu final de la cartographie, il sera demandé de qualifier les habitats naturels avec un degré de précision suffisant (**EUNIS niveau 4 minimum et Corine Biotope niveau 3 à 4**

pour un usage opérationnel). Afin de conforter les déterminations des habitats, la **réalisation de quelques relevés phytosociologiques est demandée** (conformément au cahier des charges « Inventaires et cartographies des habitats naturels et des espèces végétales dans les sites Natura 2000 » produit par la DREAL Occitanie) :

« L'approche phytosociologique s'appuie sur la réalisation et l'analyse de relevés phytosociologiques. Un guide terrain pour la réalisation du relevé est disponible sur le site du Conservatoire Botanique National de Brest : https://biblio.cbnpmp.fr/index.php?lvl=notice_display&id=147915

Il sera attendu la réalisation de :

- o **1 relevé phytosociologique au minimum pour chaque type d'habitat humide ;**

Au terme de l'étude, il sera communiqué au PNC un fichier Excel comportant les contenus des relevés phytosociologiques du site.

Les informations situationnelles de chaque relevé devront figurer (observateur(s), date, coordonnées géographiques, commune, lieu-dit). Le dernier onglet du fichier comportera l'export brut de l'ensemble des relevés phytosociologiques.

STANDARDS MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT L'ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES DES ZONES HUMIDES

En 2000, le site a été couvert par l'atlas des zones humides du mont Lozère (2000). En 2017, le CEN Occitanie a également réalisé une synthèse des périmètres de zones humides connues dans le département de la Lozère (sur la base de cartographies de zones humides, de diagnostics MAEC, de ses propres données...). Le PNC souhaite mettre à jour les périmètres des zones humides sur le site d'étude.

Une nouvelle délimitation des zones humides « effectives » sera donc à produire selon les standards du pôle relais ZH et de l'Agences de l'eau : Guide de prélocalisation et d'inventaire des zones humides, AE Adour-Garonne, janvier 2024

https://forum-zones-humides.org/wp-content/uploads/2025/01/inv_autres_6468_Guide_inventaire_2024_AESN.pdf

Elle devra tenir compte des habitats naturels nouvellement cartographiés mais aussi des données pédologiques fournies par le prédiagnostic réalisé par M. Pierre Goubet (rendu en décembre en 2026).

Concernant les caractéristiques de chaque zone humide, les données à renseigner seront uniquement les 9 champs « obligatoires » requis par la méthodologie (page 26 du guide précédemment cité).

OBSERVATIONS OCCASIONNELLES D'ESPÈCES PATRIMONIALES :

Il n'est pas prévu de recherche dédiée aux espèces animales et végétales patrimoniales. Elle nécessitera des investigations de terrain dans des zones présélectionnées. Si, durant les prospections et relevés, le prestataire observe des espèces protégées ou inscrites à l'annexe II et IV de la directive habitat faune flore, il pourra les noter et les signaler aux agents du Parc national.

4.2) Plus de précisions concernant la mission n°2 - évaluation de l'état de conservation des habitats humides

OBJECTIFS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Cette mission concerne uniquement les habitats humides identifiés comme d'intérêt communautaire durant la mission n°1. Il sera demandé d'évaluer l'état de conservation local des habitats par secteur cohérent, par exemple par unité de gestion ou par polygone d'habitat homogène.

L'état de conservation des habitats sera évalué en s'appuyant sur les méthodologies du MNHN : <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/evaluation>

En Lozère, cette méthode a été adaptée par le CEN Occitanie (ex. CDSL LR) pour l'évaluation des habitats bénéficiant de MAEC. Ce guide méthodologique à l'usage des opérateurs est consultable :

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DDT48_Guide_methodologique_2012_2_light_cle0ee113-1.pdf

Au terme de la démarche, une cartographie et une analyse globale seront réalisées à l'échelle du site et pour chaque habitat d'intérêt communautaire. Les habitats recensés et leurs surfaces seront comparés aux données antérieures (sur photo aérienne et/ou données issues des cartographies précédentes) afin de dégager une tendance sur leurs évolutions.

Les données de terrain ayant servi à réaliser l'évaluation de l'état de conservation de chaque habitat seront fournies dans un tableau récapitulatif. Ces grilles seront conservées par le PNC pour distinguer les sous-critères ayant contribué à l'évaluation d'un habitat (représentativité, structure, fonction, restauration) mais aussi pour permettre de suivre son évolution dans le temps.

RESTITUTION DES PHASES 1 ET 2

Un rapport de restitution devra être rédigé au terme des phases 1 et 2. Il devra comporter, à minima :

- une présentation et une analyse globale de la cartographie mise à jour (évolutions par rapport aux cartographies précédentes, habitats ajoutés ou supprimés, évolutions des surfaces relatives...) ;
- une présentation et une analyse des états de conservations des habitats humides d'intérêt communautaire (carte globale, pour chaque habitat son état estimé et les principaux facteurs de dégradations à l'échelle du site, comparaison éventuelle avec la situation antérieure) ;
- une note méthodologique (annexée).

La note méthodologique décrira les modalités de mise en œuvre des missions afin d'assurer une reproductibilité des actions dans le temps. Elle comportera notamment :

- la méthodologie employée pour la typologie et la cartographie avec le nombre de jours sur l'étude dont nombre de jours de terrain, les périodes de passage par types de végétations, le plan d'échantillonnage pour la typologie des végétations ;

- les méthodes utilisées pour l'évaluation des états de conservations (à l'échelle du site et sur les zones humides) ;
- Les limites de la démarche et les difficultés rencontrées.

4.3) Plus de précisions concernant la mission n°3 - diagnostics et notices de gestion des zones humides

☞ OBJECTIFS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Le PNC souhaite travailler avec les propriétaires et exploitants agricoles du site en vue de préserver les zones humides et, si nécessaire, de restaurer leurs fonctionnalités. Pour cela, il souhaite établir des notices de gestion concertées.

Les étapes suivantes sont envisagées :

- produire un état des lieux synthétique des pratiques agricoles et des aménagements (récents ou anciens), des perspectives et des besoins exprimés par les exploitants ;
- dresser un diagnostic global par zone humide ou complexe de zone humide (en intégrant les résultats du pré-diagnostic hydrologique dont le rendu est prévu fin 2026) et produire des propositions générales d'actions de gestion/restauration ;
- proposer des notices de gestion agricoles pour chacun des 4 exploitants.

Pour mener à bien le travail de co-construction et de médiation, le prestataire devra justifier d'une expérience et de connaissances dans le domaine de l'élevage de moyenne montagne.

☞ RAPPORT DE DIAGNOSTIC / PRÉCONISATIONS SUR LES ZONES HUMIDES

Le rapport comportera une présentation de chaque zone ou complexe humide, une synthèse des données collectées ou produites (périmètre, habitats naturels cartographiés, états de conservation et niveaux d'enjeux, synthèse du pré-diagnostic fonctionnel et hydrologique, pratiques de gestion actuelles et passées).

Les enjeux devront être explicités et illustrés (cartes et photographies commentées).

Le prestataire dressera un bilan écologique et fonctionnels de la zone (ou du complexe) et apportera des préconisations générales pour améliorer la gestion ou restaurer la zone humide. Ces propositions pourront concerner tous les types d'intervenants (agriculteurs et propriétaires mais aussi Parc national, syndicat de rivière, fédération de pêche...).

Enfin, le rapport comportera une proposition de méthode pour le suivi temporel des habitats et l'évaluation des effets des actions de gestion/restauration (à construire avec les agents du Parc national).

☞ TRAVAIL AVEC LES EXPLOITANTS

Les diagnostics agricoles synthétiques et les propositions de notices de gestion seront construits avec l'appui du chargé de mission biodiversité et de la technicienne Agri-Environnement du Parc national. Cette dernière sera particulièrement mobilisée pour établir le contact avec les exploitants et corédiger le **bilan des pratiques agricoles** (actuelles et anciennes).

Pour les informer, les sensibiliser aux enjeux du site et les impliquer dans la rédaction des notices, une rencontre sera prévue avec chaque exploitant (4), si possible sur le terrain. Les agents du Parc national se chargeront de regrouper les créneaux afin de limiter le nombre de déplacements pour le prestataire (une même journée dans l'idéal).

Les agriculteurs seront aussi membres du comité de pilotage de l'étude.

Le Parc national ne dispose pas d'un modèle de document pour les notices de gestion de zones humides. Il conviendra donc de collecter des exemples existants et de collaborer avec les agents de l'établissement pour **constituer une première trame**.

Ces notices devront bien illustrer les enjeux naturalistes et fonctionnels, préciser les motivations de chaque action, tout en étant compréhensibles et adaptées aux contraintes de la profession agricole. Il est proposé d'en rédiger une par exploitant (4) mais d'intégrer des sous-parties par zone humide et/ou par unité de gestion agricole.

Elles comporteront, à minima :

- la localisation de la zone concernée,
- un rappel des enjeux écologiques et fonctionnels,
- les objectifs et les préconisations générales sur chaque habitat,
- des propositions d'actions plus détaillées, bien localisées, avec des coûts et temps de mise en œuvre estimés (fournitures et pose de clôtures, points d'eaux aménagés, mises en défens, travaux de restauration...).
- des espèces ou des indicateurs visuels qui permettront d'apprécier les effets des actions...

Le prestataire devra fournir un modèle de format simple (fichier de traitement de texte), les contenus et les photographies de chaque notice. Le PNC se chargera éventuellement d'établir une mise en forme plus sophistiquée, si une diffusion plus large était envisagée (à ce stade l'objectif est uniquement de travailler avec les exploitants).

Un premier rendu de ces notices sera réalisé auprès des éleveurs (2eme rencontre pour les 4 exploitants), en présence des agents du PNC, pour recueillir leurs avis et propositions.

5) Formats et natures des rendus

Tableau suivant est un récapitulatif des productions attendues :

Missions n°1 et 2	Mission n°3
<u>RENDUS DE RAPPORTS ET DE NOTES</u>	
○ Proposition de méthodologie ajustée en vue de la campagne de terrain (phase préparatoire) ○ Rapport de restitution des missions 1 et 2 (dont analyses, cartes, note méthodologique)	○ Diagnostics agricoles synthétiques ○ Rapport de restitution des diagnostics écologiques et fonctionnels sur les zones humides ○ Notices de gestion pour chaque exploitation agricole (4)
<u>RENDUS DE DOCUMENTS TECHNIQUES OU DE DONNÉES BRUTE</u>	
○ Données brutes et localisations des relevés phytosociologiques réalisés ○ Données brutes et localisations des analyses d'états de conservations des habitats humides	
<u>RENDUS CARTOGRAPHIQUES (FORMAT SIG + MISES EN PAGES)</u>	
○ Couche des habitats naturels sur l'ensemble du site (Cf. modèle de table du PNC) ○ Couche des périmètres actualisés des zones humides effectives ○ Couche des états de conservations des habitats humides ○ Couches relatives aux localisations des relevés et analyses	○ Couches relatives aux diagnostics agricoles ○ Couches relatives aux préconisations de gestion et/ou de restauration

6) Données fournies par le Parc national :

Le prestataire aura, à minima, à sa disposition :

- DOCOB du site Natura 2000 « mont Lozère » ;
- rapport synopsis commenté des groupements végétaux du Parc national des Cévennes (CBN med., 2004) ;
- couches SIG cartographiques issues de la cartographie des habitats du cœur du PNC (2009-2010) ;
- rapport et couches de l'Atlas des zones humides du mont Lozère (2000) ;
- Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire contractualisés en Lozère – Guide méthodologique à l'usage des opérateurs (CEN LR, mars 2012) ;
- Guide de prélocalisation et d'inventaire des zones humides, Agence de l'eau Adour-Garonne et Forum des marais atlantiques, janvier 2024 ;
- Cahier des charges « Inventaires et cartographies des habitats naturels et des espèces végétales dans les sites Natura 2000 » produit par la DREAL Occitanie ;
 - Ensemble de fonds cartographiques (IGN 25 et bd topo, ortho-photographies, géologie 50 000^e, RPG, LIDAR HD...).

7) Délais d'exécution et calendrier prévisionnel

Le prestataire prendra en compte les objectifs et contraintes suivantes :

- début de la mission : lors de la notification de l'offre ;
- terrain à réaliser durant la période optimale (d'avril à septembre 2027) et rencontres à adapter selon les disponibilités des exploitants ;
- fin de l'étude et rendus attendus au plus tard **en décembre 2027**.

8) Pilotage de l'étude et réunions

Le prestataire devra prévoir de travailler en concertation avec les contacts du Parc national afin de rendre compte de l'état d'avancement de l'étude, des difficultés rencontrées et des données récoltées.

Afin de limiter les déplacements, certains échanges pourront consister en des réunions téléphoniques.

Le Parc national des Cévennes animera un comité de **pilotage multi-acteurs** dans lequel il sera proposé d'impliquer les 4 exploitants agricoles et les propriétaires de terrains, les représentants des mairies (Cubierettes et Pont-de-Montvert), de la DDT48, de l'OFB, du syndicat mixte Lot-Dourdou et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne...

Le prestataire sera mobilisé **5 fois** sur la période de l'étude dont **4 en présentiel** :

- une réunion de démarrage pour expliquer et valider la méthodologie globale ;
- une visio-conférence « point d'étape » pour valider les résultats de la campagne de terrain (rendu des missions 1 et 2) ;
- deux déplacements pour des temps d'échanges avec les exploitants agricoles (diagnostics agricoles puis validations des notices), si possible lors de 2 journées groupées et éventuellement lors des sessions de terrain ;
- une réunion de restitution technique des résultats et rendus au comité de suivi.

Il produira l'ensemble des supports informatiques nécessaires à l'animation des réunions de présentation et de concertation. Les documents présentés et rapports provisoires seront impérativement transmis au maître d'ouvrage 15 jours avant les réunions. Le prestataire se chargera des documents de travail à fournir, de l'animation et du compte rendu de réunion.

Le suivi du projet sera assuré par l'interlocuteur technique au sein de l'établissement public du Parc national des Cévennes :

- le chargé de mission biodiversité (suivi global) : M. DISSAC Yann
☎ : 06.72.38.87.69 💻 : yann.dissac@cevennes-parcnational.fr
- Technicienne agri-environnement du massif : Mme BOULANT Nadine
☎ : 06.81.60.25.99 💻 : nadine.boulant@cevennes-parcnational.fr

9) Droit d'auteurs et usage des données et rapports produits

L'ensemble des éléments produits dans le cadre du présent marché seront la propriété du Parc national des Cévennes. Sauf accord écrit du PNC, les données ne pourront être utilisées à d'autres fins que le présent marché, et en aucun cas communiquées à un tiers.



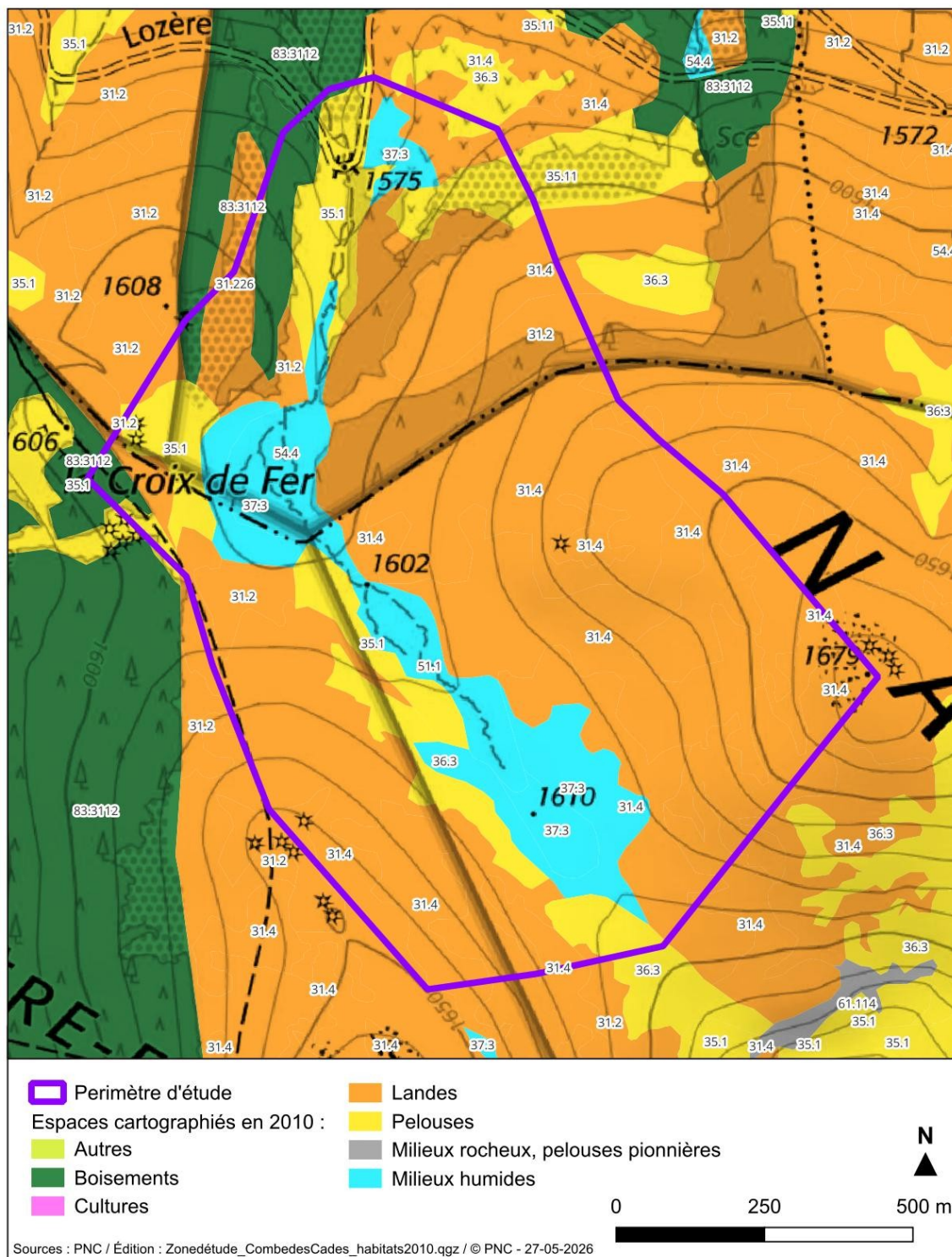
Annexe 1 - cartographie des habitats naturels dans le cœur du Parc national des Cévennes (209-2010)



« Vallon de la Croix de fer »

Annexe 1

Cartographie des habitats naturels du cœur du PNC



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

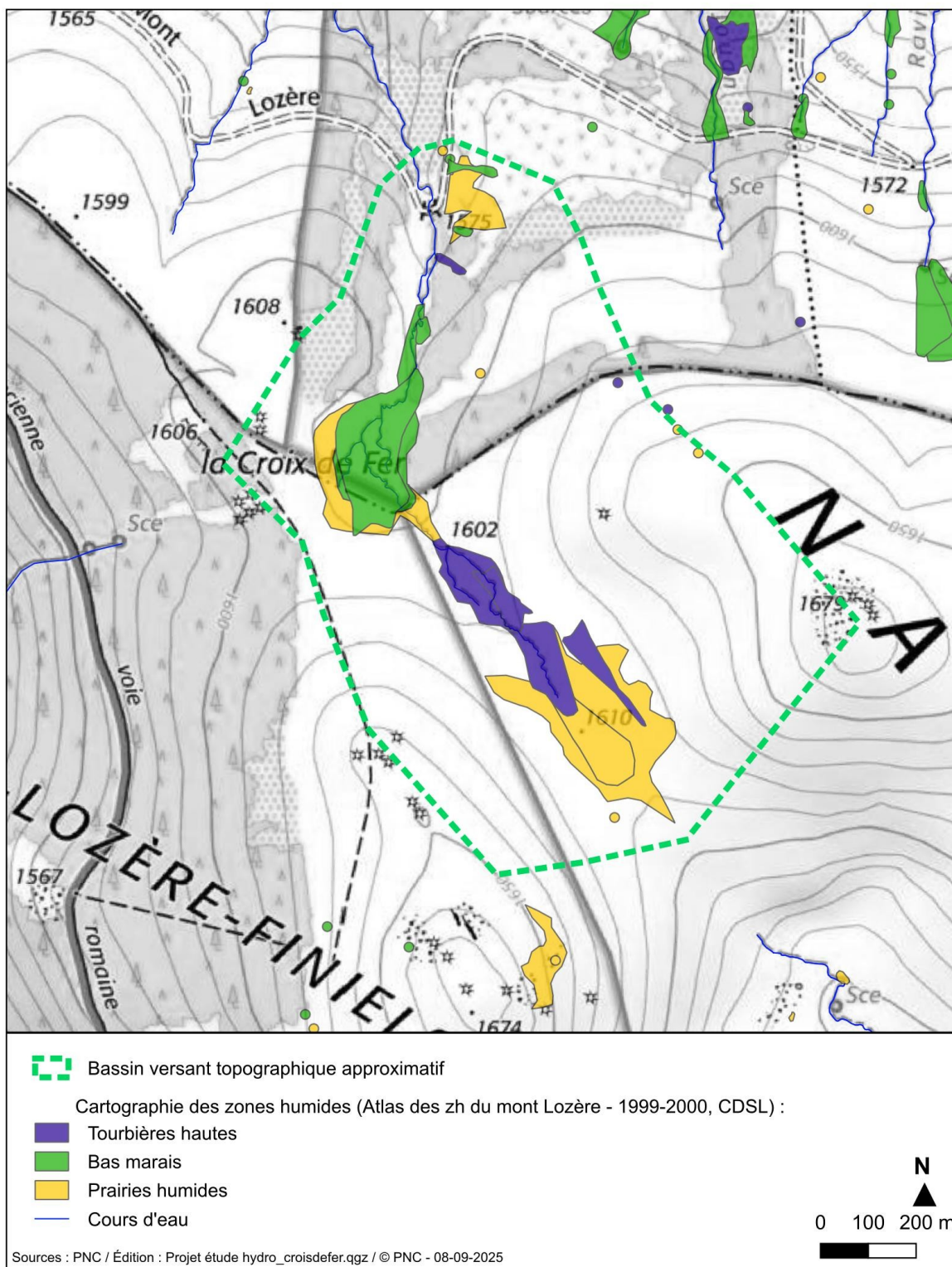
www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Annexe 2 - cartographie des zones humides sur le site de la Croix de fer (source : Atlas des zones humides du mont Lozère – CDSL48 1990-2000)



Caractérisation hydrologique et diagnostic fonctionnel de zones humides

Zone d'étude de la Croix de fer



Annexe 3 – champs de la cartographie des habitats naturels utilisée par la PNC

Nom du champ	Contenu
ID	identifiant unique du polygone
SURF_HA	surface en m ²
CODE_COR1	Code corine de l'habitat dominant
LIB_COR1	Libellé corine de l'habitat dominant
CODE_EUNIS1	Code EUNIS de l'habitat dominant
CODE_NATUR	Code Natura 2000 (le cas échéant)
LIB_NATURA	Libellé Natura 2000 (le cas échéant)
ENJEUX_LR	Niveau d'enjeux PNC
FV_SIMPLIF	Grand milieu (ZH,B, R, L, P)
TXCOR1	Taux de recouvrement par l'habitat 1
CODE_COR2	Code corine de l'habitat n°2
CODE_EUNIS2	Code EUNIS n°2
TXCOR2	Taux de recouvrement par l'habitat 2
CODE_COR3	Code corine de l'habitat n°3
CODE_EUNIS3	Code EUNIS n°3
TXCOR3	Taux de recouvrement par l'habitat 3
CODE_COR4	Code corine de l'habitat n°4
CODE_EUNIS4	Code EUNIS n°4
TXCOR4	Taux de recouvrement par l'habitat 4
CODE_COR5	Code corine de l'habitat n°5
CODE_EUNIS5	Code EUNIS n°5
TXCOR5	Taux de recouvrement par l'habitat 5
CODECOR6	Code corine de l'habitat n°6
CODEPNC6	Code EUNIS n°6
TXCOR6	Taux de recouvrement par l'habitat 6
TXTOTVEG	Taux de recouvrement total par la végétation
TXTOTLH	Taux de recouvrement total par les ligneux hauts
ESPDOMLH	Espèce dominante ligneux hauts
TXLB	Taux de recouvrement par ligneux bas
ESPDOMLB	Espèce dominante ligneux bas
TXHERB	Taux de recouvrement par les herbacées
ESPDOMHERB	Espèce dominante herbacées
OBSERVAT	Observateur(s)
DATERELEV	Date du relevé
OPERATEUR	Opérateur
SOURCE	Source
STRUCT	Structure
REF_RELEV	Références du (ou des) éventuels relevé(s)